

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN MATERIEL DE COMPOSTAGE

25, bd Besson Bey – 16023 ANGOULÊME Cedex Tél. : 05 45 38 60 60

A compter du GrandAngoulême met à disposition de :				
			Téléphone :	
Prénom :			Superficie du terrain (m²)	
Adresse:			Nombre de personne(s) (foyer) :	
Commune :			Numéro du composteur :	
Le dispositif suivant :				
Modèle		Tarifs ménages		Etablissements communaux et intercommunaux
400 L	Plastique	1 ^{er} composteur : 0 € (1 tous les 5 ans) à partir du 2 ^{ème} : 40 €TTC		Gratuit
600 L	Plastique	1 ^{er} composteur : 20 € (1 tous les 5 ans) à partir du 2 ^{ème} : 50 €TTC		Non concernés
800 L	Bois	1 ^{er} composteur : 47 €TTC (1 tous les 5 ans) à partir du 2ème : 85 €TTC		Gratuit
800 L	Bois Collectif	a partir du Zerrie . 83 ETTC		Gratuit
 Utiliser exclusivement ce matériel <u>dans le département de la Charente</u>, selon l'usage et les recommandations préconisés par GrandAngoulême, et contenus dans le guide de compostage remis le jour de la mise à disposition. En cas de déménagement <u>dans le département de la Charente</u>, informer les services de GrandAngoulême de votre souhait de conserver votre matériel, (aucune redevance supplémentaire ne vous sera demandée), en nous indiquant votre nouvelle adresse de résidence afin de permettre le suivi de l'ensemble des composteurs présents en Charente. En cas de déménagement <u>hors du territoire de la Charente</u>, rapporter l'ensemble du matériel au service Pré-collecte, ou le laisser sur place et en informer GrandAngoulême. Répondre aux demandes d'information (Enquête de satisfaction, etc.) des services de GrandAngoulême concernant les performances du composteur (quantité et qualité du compost récupéré), les difficultés rencontrées pour son utilisation, etc Le matériel fourni est garanti contre tout vice de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normale, pendant une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention. En aucun cas, GrandAngoulême ne pourra rembourser le montant de la redevance éventuellement acquittée lors de la dotation. GrandAngoulême s'engage à rester à l'écoute des attributaires et à répondre à toutes les questions concernant le fonctionnement du composteur (voir sur le site internet). 				
Pour toute information, veuillez prendre contact avec le Service Déchets Ménagers, au numéro vert (gratuit d'un poste fixe) : 0 800 77 99 20, par mail à service-dm@grandangouleme.fr ou sur le site www.pluspropremaville.fr.				
Fait à				

Les services des déchets ménagers de GrandAngoulême disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les mises à disposition de composteurs. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées à d'autres destinataires. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service Déchets Ménagers. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant"